

COMPTE-RENU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 Mars 2021 à 19 h 00

Avant de débiter Mme le Maire signale que la séance est retransmise en direct sur le site Facebook de la ville.

Excusée : Laurie CABRERA procuration à Thierry EME

Absent en début de séance : François VILLIER.

Soit 25 présences physiques et 1 procuration = 26 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du mardi 30 mars 2021.

Secrétaire de séance : Françoise REMONNAY.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du mardi 9 mars 2021.

Thierry EME demande une rectification du nombre des votes sur le point 12 « Modification du taux de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ».

Une inversion sur le résultat du vote fait état sur le compte-rendu de :

20 POUR – 1 CONTRE – 6 ABSTENTIONS

alors qu'en réalité le vote était :

20 POUR – 6 CONTRE – 1 ABSTENTION.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

1°) Choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement des rives du Doubs « Place Droz-Bartholet ».

Mme le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été mis en ligne pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager des rives du Doubs « Place Droz-Bartholet ».

- 14 dossiers ont été retirés
- 3 réponses ont été reçues.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie d'abord le 26 février 2021 pour réceptionner et ouvrir les plis. Puis le 29 mars 2021 pour faire un choix après que le Maître d'œuvre : M. Martin CORNIL des « Carnets Verts », ait étudié les offres et ait négocié avec les entreprises qui ont répondu, comme cela était prévu dans le règlement de consultation.

Les 3 offres reçues au départ étaient les suivantes :

- Ets COLAS de Dannemarie sur Crête pour 266.626,31 € HT
- Ets F.C.E. de Levier pour 291.763,50 € HT
- Ets ID VERDE de Besançon pour 296.201,20 € HT

Après négociations, les offres sont désormais :

- Ets COLAS = 292.299,92 € H.T.
- Ets F.C.E. = 276.426,91 € H.T.
- Ets ID VERDE = 275.018,00 € H.T.

Après analyse et discussion avec le Maître d'œuvre, la commission propose au Conseil Municipal de retenir l'Ets ID VERDE pour un montant HT de 275.018,00€ H.T.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Mme le Maire rappelle l'appel d'offre pour la révision du PLU qu'il était prévu de valider lors de cette séance.

Après étude complète des dossiers, l'appel d'offre a été déclaré sans suite en raison d'une irrégularité dans la procédure.

Un nouvel appel d'offre va être publié et ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance de juin 2021.

19h15 : Arrivée de François VILLIER (27 votants pour la suite de la séance)

2°) Nom de rue pour le nouveau lotissement situé entre la Rue Bellerive et la Rue du Chaney.

Un nouveau lotissement est en cours de réalisation entre la rue Bellerive et la rue du Chaney. Il convient donc de trouver un nom pour cette nouvelle rue.

Des demandes émanant des organismes tels que « La Poste » « ENEDIS » étant déjà arrivées à la Mairie, Mme le Maire n'a pas souhaité attendre que la Commission Circulation se réunisse pour proposer la validation d'un nom de rue.

Après discussion avec Philippe SURDOL, rapporteur de la Commission Circulation, en charge de donner des noms aux nouvelles rues, elle propose

- Rue des Hérons

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

3°) Transfert de la compétence « Organisation des Mobilités » à la C.C.V.M.

Les Conseillers Municipaux ont pu prendre connaissance de la note de synthèse qui était jointe à la convocation sur ce sujet (annexe 1).

Mme le Maire en rappelle les grandes lignes :

- La loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019, s'est fixée comme objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices locales de la mobilité (AOM) à échéance du 1^{er} juillet 2021.
- Le conseil communautaire du Val de Morteau, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement, lors de sa séance du 24 février 2021, sur la prise de compétence « Organisation de la mobilité » au titre de ces compétences supplémentaires sachant qu'une commune ne peut pas être AOM.
- Cette prise de compétence suppose la modification des statuts de la CCVM. Cette modification statutaire doit être validée par délibération des communes membres de la CCVM. En l'absence de délibération d'une commune, l'avis de cette commune est réputé favorable.
- Il est important de préciser que le Code des Transports donne la possibilité de séparer l'organisation des transports scolaires de l'organisation des autres transports, en permettant une délégation des transports scolaires au profit de la Région, ce qui a été retenu par les Maires de la CCVM.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

4°) Avenants aux travaux d'extension du groupe scolaire.

La Commune arrive à présent dans la phase finale des travaux de l'école et afin de permettre le paiement des dernières factures, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les avenants suivants :

- Lot n° 2 « Démolition, gros-œuvre » attribué à l'EtS RUGGERI
 - Montant du marché initial = 188.698,28 € HT
 - Avenant n° 1 (en moins) = - 6.757,50 € HT
 - Montant du nouveau marché = 181.940,78 € HT
 - Non démolition d'un garage (effectuée par la commune)
 - Non dépose de menuiseries extérieures (effectuée par la commune)
 - Bouchement d'ouvertures en agglos non réalisés.

- Lot n° 3 « Structure bois, bardage, couverture » attribué à la SARL NOUVEAU & MYOTTE
 - Montant du marché initial = 319.526,90 € HT
 - Avenant n° 1 = + 7.837,32 € HT
 - Avenant n° 2 = + 7.668,42 € HT
 - Montant du nouveau marché = 335.032,64 € HT
 - Fourniture et pose de butées de portes extérieures
 - Recherche de fuite de terrasse par fumigène
 - Réfection d'étanchéité des relevés en solin sur terrasse existante.

- Lot n° 5 « Menuiseries intérieures » attribué à SAS PERRIN
 - Montant du marché initial = 50.462,35 € HT
 - Avenant n° 1 = + 8.449,00 € HT
 - Montant du nouveau marché = 58.911,35 € HT
 - Fourniture et pose de bancs et porte-manteaux supplémentaires avec modification des bancs prévus au marché initial
 - Tableau d'école non fourni.

- Lot n° 7 « Plafonds suspendus » attribué à SAS PLAFOND LAFFOND
 - Montant du marché initial = 41.318,02 € HT
 - Avenant n° 1 = + 6.508,15 € HT
 - Montant du nouveau marché = 47.826,17 € HT
 - Pose de bandeaux mélaminés supplémentaires en décrochement de plafonds
 - Décision d'isoler le plafond se trouvant sous les toitures-terrasses des locaux de la maternelle.

- Lot n° 10 « Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC » attribué à la SAS MYOTTE et Cie
 - Montant du marché initial = 174.552,66 € HT
 - Avenant n° 1 = + 6.181,09 € HT
 - Montant du nouveau marché = 180.733,75 € HT
 - Remplacement de WC existants dans les toilettes maternelle et primaire
 - Plus-value sur fosses septiques pour dépose de parois intérieures
 - Ajout de lavabos collectifs en résine dans les locaux du primaire
 - Ajout d'un WC à l'étage de la maternelle

- Dépose de deux radiateurs et bouchonnage dans salle de réunions des professeurs.
- Lot n° 11 « Electricité » attribué à la SAS BALOSSI MARCHET
 - Montant du marché initial = 82.527,12 €
 - Avenant n° 1 (validé par le C.M. du 10.12.20) = + 6.924,47 € HT
 - Avenant n° 2 = 1.105,81 € HT
 - Montant du nouveau marché = 90.557,40 € HT
 - Installation d'une sonnerie « sortie de classe » plus puissante que l'existante
 - Installation d'un lecteur de badges sur partie audio/vidéo.

Montant total de ces avenants : 37.916,76 €

En réponse à une question de Thierry EME, Mme le Maire confirme que ces avenants ont bien été pris en compte dans le budget 2021.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

5°) Compte administratif 2020 :

L'exercice 2020 est clos. Le Conseil Municipal doit à présent délibérer sur son contenu.

Les chiffres du Compte Administratif 2020 vont être présentés par chapitre. Mme le Maire informe que le C.A. a été validé par la Trésorerie.

Le document nommé « annexe 2 », reprend dans la colonne CA 2020 les sommes réellement engagées en **dépenses et en recettes de fonctionnement** pour le budget principal.

Le document « annexe 3 », colonne CA 2020, reprend les **dépenses et les recettes d'investissement** réelles de 2020 toujours pour le budget général.

Le document « annexe 4 », colonne CA 2020, reprend les **dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement** pour le **budget bois**.

Conformément à la réglementation, pour permettre le débat sur ce compte administratif 2020, Mme le Maire donne la présidence de la séance à Pascal ROUGNON, 1^{er} adjoint et quitte la salle pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Pascal ROUGNON reprend les résultats du compte administratif 2020 :

Budget principal

- Dépenses de fonctionnement = 3.736.720,83 €
- Recettes de fonctionnement = 5.269.829,73 € (y compris report 2019)
 - **Soit un résultat positif de 1.533.108,90 €**
- Dépenses d'investissement = 4.112.012,21 € (y compris report 2019)
- Recettes d'investissement = 3.787.567,61 €
 - **Soit un résultat négatif de 324.444,60 €**

Le budget principal présente donc un résultat positif de 1.208.664,30 €.

Budget annexe bois

- Dépenses de fonctionnement = 8.231,76 €
- Recettes de fonctionnement = 67.464,76 €
 - o **Soit un résultat de fonctionnement positif de 59.233,00 €**
- Dépenses d'investissement = 11.433,58 €
- Recettes d'investissement = 1.705,51 €
 - o **Soit un résultat d'investissement négatif de 9.728,07 €**

Le budget annexe bois présente donc un résultat positif de 49.504,93 €.

Il souligne le bon résultat de l'année 2020 et demande au Conseil Municipal de se prononcer d'abord sur le compte administratif 2020 du **budget principal** :

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

puis sur le compte administratif 2020 du **budget annexe bois** :

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Mme le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence.

6°) Budget 2021 :

Mme le Maire prend la parole :

« La présentation du budget est un moment important pour une commune. C'est un exercice compliqué à cause des choix que nous devons faire. Gérer l'argent de nos contribuables doit se faire avec rigueur et bons sens. Nous devons offrir à nos habitants les meilleurs services, une grande sécurité, un confort de vie, des réseaux en excellent état, tout ceci en dépensant le mieux possible.

C'est le premier budget de notre équipe. Le 9 mars dernier, nous nous sommes réunis pour le débat d'orientations budgétaires. Chaque rapporteur nous a fait part des souhaits retenus en commission. J'ai pu constater l'envie de tous de proposer d'améliorer sans cesse la qualité de vie de nos concitoyens. Un milieu de vie à la fois paisible et actif où les habitants profitent tant de la nature que de tous les services de proximité.

La commission Finances a étudié chaque poste de dépenses comme de recettes et c'est le résultat de ces réflexions collectives que je vais vous présenter.

Je rappelle pour les nouveaux élus, que contrairement au budget de l'Etat, un budget communal doit être obligatoirement équilibré.

Vous venez d'approuver le compte administratif 2020 qui démontre une fois de plus le dynamisme de Villers. Ce compte administratif est validé par la trésorerie par le compte de gestion.

Il y a un an, personne n'aurait cru que nous serions plongés au cœur d'une pandémie mondiale. Nous avons tous été obligés de revoir nos priorités, nos façons d'agir. Cette crise sanitaire bouleverse nos habitudes et nous devons faire avec, en espérant que la vaccination nous sortira tous rapidement de cette pandémie.

En attendant, nous devons nous projeter dans l'avenir. L'année 2021 s'annonce chargée de projets. Je vais vous présenter le budget 2021, guidé comme les années précédentes, par une volonté d'améliorer le quotidien des Villériers, tout en respectant une gestion rigoureuse de l'argent public.

Avant de balayer ensemble le document du budget primitif, j'ai choisi de vous parler de trois postes importants :

- *La Place Droz-Bartholet qui représente presque 1 millions d'€ d'investissement.*
- *La rénovation de tout l'éclairage public pour 620.000 €, programmé sur 4 ans.*
- *Le poste « bâtiments, cimetières, énergie » qui avoisine les 900.000 €*

Ces trois exemples soulignent notre volonté d'aller de l'avant et nous avons la chance de pouvoir investir !

Ce n'est pas le cas de toutes les communes ! Certaines n'arrivent même plus à équilibrer les frais de fonctionnement.

Cette gestion « raisonnable » nous permettra de réaliser le maximum de choses et nous aurons recours à un emprunt si besoin.

Je voudrais remercier Margue, Karine et Claude pour leur collaboration à l'élaboration de ce budget.

Merci également à l'ensemble des employés communaux qui chaque jour, assurent avec professionnalisme des services de qualité auprès des habitants.

Je compte sur vous tous élus, pour expliquer autour de vous comment est dépensé l'argent public.

Vous êtes des ambassadeurs auprès des Villériers !

Je vous remercie tous pour votre engagement ! ».

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2020 sur le budget 2021 :

- Soit pour le budget principal, report au compte 001 (dépenses d'investissement) et au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 324.444,60 €
Report au compte 002 (recettes de fonctionnement) de la somme de 1.208.664,30 €
- Pour le budget bois, report au compte 001 et au compte 1068 de la somme de 9.728,07 €
Report au compte 002 de la somme de 49.504,93 €.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Mme le Maire passe la parole à Claude BINETRUY, adjoint en charge des finances, pour la présentation de la proposition de budget 2021.

Claude BINETRUY présente le budget 2021

(Voir annexes 2 – 4 - 5 colonnes BP 2021)

A la question de Thierry EME : pourquoi une augmentation de 12.000 € à 112.000 € pour le poste « fenêtres de la Mairie » ; Claude BINETRUY répond qu'un accord de subvention est arrivé quelques jours après la commission finances, qui a permis d'ajouter le changement des fenêtres, alors qu'au départ la commission finances n'avait retenu que l'étude s'y rapportant.

A la question de M. Mohamed EL ASAASS sur les produits de cession ; Claude BINETRUY répond que certains sont déjà assurés par un acte ou sont en cours de transaction, quant à l'école des Bassots, la recette a été sous-estimée afin de ne prendre aucun risque budgétaire.

Après avoir remercié Claude BINETRUY pour cette présentation, Mme le Maire soumet aux votes le maintien des taux de fiscalité directe locale de 2020 pour lesquels aucune augmentation ne sera appliquée en 2021.

Les taux retenus prennent en compte la nouvelle réglementation qui fait suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation et sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : 36,52%
- Taxe foncière non bâti : 37,34 %

VOTE POUR LE MAINTIEN DES TAUX

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

Avant de passer au vote du budget principal et du budget annexe bois, Mme le Maire donne la parole à Thierry EME qui s'exprime au nom du groupe d'opposition (annexe 6).

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

POUR = 21

CONTRE = 0

ABSTENTION = 6

VOTE DU BUDGET ANNEXE BOIS 2021 :

POUR = 21

CONTRE = 0

ABSTENTION = 6

Claude BINETRUY présente l'état de la dette (voir annexe 7).

7°) Questions diverses.

Aucune question n'a été posée.

Avant de lever la séance, Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle étudie la possibilité, à l'avenir, de retransmettre en direct toutes les réunions de conseil municipal. Cela implique un investissement au niveau des micros, caméras... mais la réflexion est lancée et elle est tout à fait favorable à cela, même lorsque la crise sanitaire aura pris fin et que le Conseil Municipal retrouvera la salle de la Mairie.

Sa seule remarque par rapport à ces retransmissions c'est qu'elle constate que les personnes qui regardent se permettent de faire des commentaires en direct tout au long de la réunion alors que lorsque des citoyens assistent à un conseil municipal en présentiel, ils ne doivent pas intervenir.

Mme le Maire rappelle la journée « Villers Propre » qui se déroulera le samedi 10 avril 2021 (si les conditions sanitaires le permettent). Elle fait appel à toutes les bonnes volontés.

La séance est levée à 20h30.